

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 816 décernant la médaille du Mérite de l'Afrique-Noire française aux officiers, sous-officiers et soldats indigènes du B. T. S. n° 3.

n° 816

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
6 novembre 1941

Numéro JO
n° 540 du 30/11/1941

Date du numéro
30 novembre 1941

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2G juin 1941 portant création de la médaille dite « du Mérite de l'Afrique-Noire française »,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— La médaille du Mérite de l'Afrique-Noire française est décernée aux officiers, sous-officiers et soldats indigènes du B. T. S. n° 3 dont les noms suivent : Amady Diawarra, lieutenant; Namoriba Konde, sergent; Bato Kone, sergent; Tierno Ibrahima, caporal; Mouctarou, caporal; Moussa Tamba Coude, caporal; Diarra Kekoura, caporal; Khaly Diouf, soldat de 1re classe; Lansère Thiama, caporal; Ibrahima Taraore, caporal; Dipan Toe, soldat de 1re classe; Agodou, soldat de 1re classe; Oulai, soldat de 1re classe; Toke Kam, soldat de 1re classe; Lag Bagbo, soldat de 1re classe; Yao Yeto, soldat de 1re classe; Diallo Bassirou, soldat de 1re classe; Kougoubila Savadogo, soldat de 1re classe.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.